

Berlage 1.

Légation de Suisse
dans la
République Argentine

Buenos-Ayres, le 12 Août 1896

Au ~~Ministre~~ ^{Handel.}
LAu Haut Conseil Fédéral Suisse
à Berne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aujourd'hui même, les instruments de notre convention commerciale avec la République Argentine ont été signés au Palais du Gouvernement. Sous ce pli, je vous adresse celui qui vous est destiné. -

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour accuser réception d'un télégramme du Département du Commerce du 6 Juin, d'un autre (chiffé) du 17 Juillet ainsi conçu : "Concluez Uruguay, Paraguay convention comme proposition Argentine, pouvoirs partent sig, Bundesrath"; enfin d'un 3^e du 28 même mois portant : "recev lettre quatre accord Conseil Fédéral sig, Deucher". - Le dernier télégramme était la réponse à mon rapport du



4 Juillet et me 'informait que vous acceptiez sans modification les contrepropositions argentines. -

Bien, j'ai reçu une missive du Département du Commerce datée de Berne le 17 Juillet, me confirmant deux de ces télégrammes - le troisième ne pouvait pas encore l'être, étant parti plus tard - et me demandant des instructions pour négocier la même convention avec l'Uruguay & le Paraguay. Enfin, les pleins pouvoirs annoncés viennent de me parvenir avec votre office - du 17 Juillet.

Dès que je connus votre adhésion aux propositions argentines, je me transportai à Montevideo pour les soumettre au Gouvernement Uruguayen. L'accueil ne fut pas franchement négatif, mais cependant peu encourageant. Depuis deux ans, le vent a tourné à Montevideo; on y est devenu chaud partisan des traités de réciprocité.

Légation de Suisse
dans la
République Argentine

Buenos-Ayres, le 189

De même que le Chili, l'Uruguay a dénoncé tous ses traités de commerce. Il veut, me dit-elle, le Ministre Estrázulas, garder les mains libres afin de pouvoir faire des concessions aux pays qui lui en feront. - En somme, le seul traité de réciprocité qui intéresse l'Uruguay est celui qu'il projette avec le Brésil. Il l'obtiendra ou ne l'obtiendra, peu nous importe en fait, le Brésil ne nous faisant aucune concurrence dans le domaine commercial. -

Dans mes divers entretiens avec le Ministre des Affaires Etrangères, j'ai parfaitement compris qu'il ne se rendait pas bien compte lui-même du but poursuivi par la dénonciation des traités de commerce. - "Nous recherchons, me dit-il une formule générale à proposer à tous les pays européens. C'est donc, repris-je, que vous allez faire de la politique commerciale américaine, sous la haute direction des Etats-Unis. -

"Non pas, non pas, les États-Unis
sont nos concurrents, fit-il avec
animation; nous ne voulons rien
savoir d'eux. Mais entre États
 Sud-Américains, nous pouvons et
 nous devons nous entendre pour
 nous faire des concessions réciproques,
 que nous ne pouvons accorder
 ni à l'Europe, ni à l'Amérique
 du Nord. - Tout bien, répondis-je,
 nous allons donc vous laisser les
 mains libres pour conclure, comme
 il vous plaira, avec vos voisins, en
 nous exceptant ainsi que cela
 s'est fait dans d'autres traités
 des bénéfices spéciaux que vous
 leur concéderiez. -

Mais cela encore ne satisfait
 pas mon interlocuteur, visiblement
 acquis aux idées chimériques
 d'une union sud-américaine. -
 En fin de compte, je lui demandai
 catégoriquement si oui ou non,
 je devais lui soumettre officiellement
 nos propositions. Il insista vive-
 ment pour que je le fisse

m'assurant que son gouvernement
rechercherait une solution pouvant
nous convenir. -

Voilà où nous en sommes
avec l'Uruguay. Malgré ses dispositions
actuelles qui me paraissent un
peu une question de mode, je ne
désespère pas d'aboutir avec lui. -
Le tout sera de saisir le moment
favorable pour conclure; car la
mode ou plutôt la marotte des
traités de réciprocité ne durera
pas & procurera des déceptions à
ses adeptes. - J'en ai la conviction.

Dans quelques jours, je pars
pour le Paraguay, où j'espère
rencontrer les mêmes bonnes
dispositions qu'autrefois en
faveur d'un traité de commerce.
Il ne m'a cependant pas été
possible de m'en assurer par
avance d'une façon certaine. -

En ce qui concerne
notre convention commerciale
avec la République Argentine

je vous prie de ne pas la soumettre aux Chambres Fédérales avant qu'elles n'aient été approuvées par le Parlement de ce pays. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, ce ne sera pas une petite affaire que de la faire agréer par ce dernier, dans le sein duquel la politique des traités de réciprocité commerciale & des mains libres compte de nombreux adeptes. -

Si le gouvernement la soutient avec énergie, il est néanmoins probable qu'elle sera ratifiée. Aussitôt de retour du Paraguay, j'irai moi-même travailler députés & sénateurs en faveur de la convention & aurai l'honneur de vous informer par le câble, des décisions du Parlement argentin à son égard. -

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération

Le Ministre Président
& Consul Général de Suisse

Annex

S. Kroeber